



PREFET DES ARDENNES

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 76 du 21 décembre 2015**

### **SOMMAIRE**

Les recueils sont consultables sur [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

Arrêté de subdélégation de signature « portée générale » de la Direction départementale des territoires des Ardennes à la date du 16 décembre 2015

Page 1



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale  
des territoires

### Arrêté portant subdélégation de signature

#### La directrice départementale des territoires,

- Vu le code général des collectivités locales ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu le code de la route ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le code de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code rural ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code forestier ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L524-1 à L524-16 ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, en particulier son article 12 ;
- Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 rectifiée relative à l'administration territoriale de la République, en particulier ses articles 7 et 7- 1 ;
- Vu la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive ;
- Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 modifiée portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise à l'accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et des textes d'application
- Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et en particulier son article 95 ;

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministère chargé de l'agriculture, services déconcentrés ;

Vu le décret n° 2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 modifiant le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'État au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1er de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-1740 du 23 décembre 2006 modifié relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans certains départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 21 septembre 2012 nommant Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires des Ardennes à compter du 1er novembre 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/372 du 27 juin 2014 portant organisation de la direction départementale des territoires des Ardennes ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 24 mars 2015 nommant M. Christophe Manson, directeur départemental adjoint des territoires des Ardennes à compter du 23 avril 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/421 du 17 juillet 2015 portant délégation de signature à Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires des Ardennes ;

## ARRÊTE :

**Article 1** : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse Launois, directrice départementale des territoires, subdélégation de signature pour l'ensemble des matières listées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2015/241 du 17 juillet 2015 est donnée à M. Christophe Manson, directeur départemental adjoint.

**Article 2** : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Maryse Launois et de M. Christophe Manson, la subdélégation donnée à l'article 1er sera transférée dans le cadre de leurs attributions et compétences, et dans le cadre des intérim qu'ils assurent à :

- M. Éric Votion, secrétaire général ;
- M. Pierre Antoine Morand, chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Isabelle Loreaux, adjointe au chef du service logement et urbanisme ;
- Mme Pascale Delamarre, cheffe du service sécurité et bâtiment durable ;
- Mme Lydie Pointud, cheffe du service environnement ;
- Mme Anne-Laure Delaporte, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural.

**Article 3** : subdélégation de signature est donnée à :

- pour ce qui concerne le titre 1 « Administration générale » :
  - Mme Florence Chemin, cheffe de l'unité ressources humaines ;
  - Mme Laurence Vaissière, conseillère de gestion, cheffe de l'unité ressources humaines par intérim ;
- pour ce qui concerne le titre 2 « Transports et circulation », article 2.1, rubrique 2.1.a et article 2.2, rubrique 2.2.b :
  - M. Yves Toupillier, chef de l'unité risques et sécurité routière à compter du 4/01/2016 ;
  - Mme Sylvie Migeon, adjointe au chef de l'unité risques et sécurité routière ;
  - M. Olivier Prudhommeaux, responsable de l'observatoire départemental SR ;
  - M. Jean Carpentier, coordinateur SR ;
- pour ce qui concerne le titre 2 « Transports et circulation », article 2.2, rubrique 2.a :
  - M. Yves Toupillier, chef de l'unité risques et sécurité routière à compter du 4/01/2016 ;
  - Mme Sylvie Migeon, adjointe au chef de l'unité risques et sécurité routière ;
  - M. Olivier Prudhommeaux, responsable de l'observatoire départemental SR ;
  - M. Christophe Fauquet, chargé d'études transports exceptionnels ;
- pour ce qui concerne le titre 2 « Transports et circulation », article 2.2, rubrique 2.2.b :
  - M. Eric Votion, secrétaire général ;
  - M. Pierre-Antoine Morand, chef du service logement et urbanisme ;
  - Mme Pascale Delamarre, cheffe du service sécurité et bâtiment durable ;
  - Mme Isabelle Loreaux, adjointe au chef du service logement et urbanisme ;
  - Mme Lydie Pointud, cheffe du service environnement ;
  - Mme Anne-Laure Delaporte, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural ;
  - M. Francis Génard, chef de l'unité planification et aménagement ;
  - M. Paul Leroux, chef de l'unité renouvellement urbain ;
  - Mme Michèle Brosse, cheffe de l'unité biodiversité, forêt, chasse ;
  - M. Frédéric De Finance, chargé de mission Natura 2000 ;
  - M. Yann Tronchet, chef de l'unité structures et économie des exploitations ;
  - M. Yves Toupillier, chef de l'unité risques et sécurité routière à compter du 4/01/2016.
- pour ce qui concerne le titre 3 « Éducation routière » 3.1 à 3.5 :
  - M. Arnaud Accard, délégué du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- pour ce qui concerne le titre 4 "Urbanisme, habitat et construction" rubriques 4.3 à 4.8 :
  - Mme Franceline Hincourt, cheffe de l'unité fiscalité et droit des sols ;
  - Mme Fabienne Bonhomme, responsable du pôle fiscalité ;
  - M. Laurent Léonard, responsable ADS ;
- pour ce qui concerne le titre 4 "Urbanisme, habitat et construction", rubriques de 4.5.a à 4.5.c, à l'exception des lettres et demandes adressées au préfet, au président du conseil départemental, au président du conseil régional :
  - Mme Lysiane Weirig, instructeur ;
  - Mme Karine Lotterie, instructeur ;
  - Mme Brigitte Goffin, instructeur ;
  - Mme Patricia Frédéric, instructeur ;
  - M. Daniel Heuzé, instructeur ;
  - Mme Pascale Cailleux, instructeur ;
  - Mme Céline Breuse, instructeur ;
- pour ce qui concerne le titre 4 « Urbanisme, habitat et construction », rubriques 4.10 :
  - Mme Sophie Malher, cheffe de l'unité accessibilité ;
  - Mme Nathalie Mougeot, adjointe au cheffe de l'unité accessibilité ;
  - M. Pascal Escola, chargé d'études accessibilité, référent accessibilité voirie ;

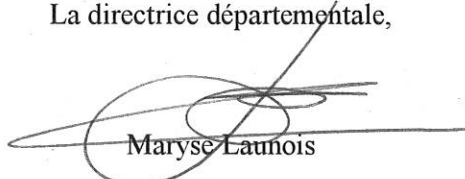
- M. Rémi Cailleux, chargé d'études accessibilité ;
- Mme Catherine Zanelli, chargé d'études accessibilité ;
- pour ce qui concerne le titre 4 « Urbanisme, habitat et construction », rubriques 4.12 :
  - Mme Sophie Malher, cheffe de l'unité accessibilité ;
  - Mme Nathalie Mougeot, adjointe à la cheffe de l'unité accessibilité ;
  - M. Rémi Cailleux, chargé d'études accessibilité ;
  - Mme Catherine Zanelli, chargé d'études accessibilité ;
  - M. Pascal Escola, chargé d'études accessibilité, référent accessibilité voirie ;
  - M. Daniel Floquet, chargé de projet développement local ;
  - M. David Hanrion, chargé d'études risques ;
  - M. Matthieu Houdinet, chargé d'études police de l'eau ;
  - M. Jacques Lantenois, chargé d'études d'études déchet - publicité ;
  - M. Christophe Marot, chargé d'études ;
  - M. Olivier Prudhommeaux, responsable de l'observatoire départementale SR ;
  - M. Loic Fruleux, chargé d'études énergies renouvelables - bruit ;
- pour ce qui concerne le titre 6 « Politique de l'eau » et le titre 7 « Pêche »
  - Mme Laureline Ledoux, , responsable police de l'eau ;
  - M. Simon Dereks, responsable police de l'eau par intérim ;
- pour ce qui concerne le titre 6.4 « Dossiers loi sur l'eau »,
  - Mme Marie Courtin, responsable de l'unité procédures environnementales
- pour ce qui concerne le titre 8 « Chasse », le titre 9 « Forêts et investissements forestiers » et le titre 10 « Environnement » :
  - Mme Michèle Brosse, cheffe de l'unité Biodiversité, Forêt, Chasse ;
- pour ce qui concerne le titre 22 « procédures environnementales hors police de l'eau »
  - Mme Marie Courtin, responsable de l'unité procédures environnementales
- pour ce qui concerne le titre 23 « Défense des intérêts de l'État devant les tribunaux » :
  - M. Éric Votion, attaché principal, secrétaire général ;
  - M. Pierre-Antoine Morand, chef du service logement et urbanisme ;
  - Mme Pascale Delamarre, cheffe du service sécurité et bâtiment durable ;
  - Mme Isabelle Loreaux, adjointe au chef du service logement et urbanisme ;
  - Mme Lydie Pointud, cheffe du service environnement ;
  - Mme Anne-Laure Delaporte, cheffe du service de l'économie agricole et du développement rural ;
  - Mme Nathalie Fontaine, chargée d'études juridiques ;
  - Mme Franceline Hincourt, cheffe de l'unité fiscalité et droit des sols ;
  - Mme Fabienne Bonhomme, responsable pôle fiscalité.
- pour ce qui concerne le titre 24.3 « Subventions de l'État : 1 % paysage et développement » :
  - M. Michel Furlan, chef de l'unité développement local durable ;
  - M. Daniel Floquet, chargé de projet développement local ;

**Article 4** : l'arrêté portant subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires des Ardennes du 23 septembre 2015 est abrogé.

**Article 5** : la directrice départementale des territoires et les personnels concernés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée au directeur de la DDFIP.

Charleville-Mézières, le 16 décembre 2015

La directrice départementale,



Maryse Lauvois